



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

Compte rendu CRPA du 22 février 2018

Thème : Vivre et cohabiter avec l'addiction en établissement

64 personnes dont :

- 40 personnes accueillies
- 24 Travailleurs sociaux

Présentation des CRPA par Cédric :

Le CRPA permet aux personnes de se rencontrer, d'échanger sur les politiques de lutte contre les exclusions et de faire collectivement des propositions. Cette réunion a lieu 1 fois par trimestre.

Il est composé majoritairement de personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité (à minima 2/3 des participants).

Le **comité de pilotage** (10 personnes dont 2/3 de personnes accueillies/accompagnées) se réunit pour organiser la réunion plénière (choix du thème, questions, animations...). Les professionnels n'y ont pas de pouvoir de décision.

Retour sur les évènements passés depuis le dernier CRPA :

Toutes les préconisations faites par les CRPA 2017 ont été envoyées à tous ceux qu'elles pouvaient concerner (Conseils Départementaux, Région, CPAM, ARS, Bailleurs sociaux, DDCSPP, Directeurs et Présidents d'association...), des retours ont été faits par certains bailleurs sociaux et une DDCSPP.

Présentation des conclusions de l'étude de Fabrice Beneteau.

Diapositif joint au compte rendu.

Débat mouvant :

Doit-on accueillir les personnes alcooliques ou alcoolisées dans les établissements ?

D'accord	Pas d'accord
<p>Accueil inconditionnel par les structures. Il faut répondre à la détresse de ces personnes. On ne doit pas juger. L'accueil en structure aide, apporte du soutien. Droit à dormir au chaud. Accueil à condition de ne pas être violent, respecter le sommeil des autres ... La violence n'est pas faite que par des gens alcoolisées. Important d'accueillir pour créer un parcours résidentiel.</p>	<p>Il faut protéger les enfants accueillis en structure. Débordement par la violence. Difficultés face aux anciens alcooliques et aux autres résidents (bruits, violences, tentation, ...). La présence d'alcool donne envie à d'autres résidents. Manque de lucidité, problème d'hygiène et entretien des locaux.</p>

Doit-on créer des structures spécialisées pour les personnes en situation d'addiction ?

D'accord	Pas d'accord
<p>La personne a droit à des conditions d'accueil répondant à ses difficultés. Permet d'avoir des travailleurs sociaux spécialisés dans les addictions. Cela existe déjà comme les centres de cure et des psychologues ou psychiatre spécialisés (ANPAA, CAARUD, CSAPA,...). Existe déjà, mais il faudrait aussi des établissements pour ceux qui ne veulent pas se soigner. Les établissements spécialisés sont utiles, car après la personne ne consomme plus. Les personnes souffrant d'addiction s'excluent elles-mêmes parfois par leurs comportements des structures classiques. Des structures comme le Sleep in à Paris et Marseille sont des CSAPA avec hébergement d'urgence pour répondre à ce genre problème.</p>	<p>Doivent être accueillies dans une structure classique mais doivent avoir un suivi extérieur avec un établissement de soin. Plutôt que de créer de nouvelles structures, il vaut mieux une formation d'approche de soin, avoir plus de temps à consacrer à l'écoute et l'orientation vers les centres spécialisés de soin. Reviendrait à créer des ghettos.</p>

Présentation de la réduction des risques en matière d'addiction par Denis Récamier, Malik Micouleau de VRS et Xavier Pascal de l'APLEAT.

Préconisations : quelles mesures permettraient d'améliorer l'accueil des personnes en situation d'addiction ?



Renforcer la communication :

- Faire des interventions auprès des personnes accueillies.
- Faire des ateliers sur la déconstruction des représentations afin de changer l'image que l'on peut avoir des personnes souffrant d'une addiction et la représentation que l'on peut avoir des lieux de soin.
- Changer le regard sur les addictions et la réduction des risques.
- Donner la parole aux personnes pour leur permettre de témoigner de leur parcours.
- Créer des groupes de parole avec les personnes souffrant d'addiction et les autres. Avoir des espaces de médiation.
- Sensibiliser les personnes cohabitant dans la structure aux problématiques rencontrées par les autres pour approfondir la connaissance sur le sujet.
- Discussion souple et régulière sur les règles par rapport à l'alcool.

Rôle des travailleurs sociaux :

- Rendre la formation plus accessible pour les travailleurs sociaux sur les thématiques des addictions, la gestion des conflits, analyse de la pratique éducative.
- Orienter et accompagner les personnes accueillies chez les professionnels de santé à la fois physiquement et psychologiquement.
- Etre respectueux du choix de la personne du désir de se soigner ou non et ne pas lui imposer une obligation de soin, mais être toujours présent et disponible pour le jour où la personne souhaite entamer une démarche de soin.
- Sanctionner le comportement et non la conduite addictive
- Avoir un poste de travailleur social spécialisé dans les addictions dans chaque structure pour coordonner les partenariats.
- Présence de TS le week end pour vérifier qu'il n'y a pas de débordement.





Partenariat :

-Créer ou renforcer des partenariats entre les structures d'hébergement ou logement et les établissements spécialisés dans le suivi et le soin des personnes en situation d'addiction, mais aussi les instances de justice, de sécurité ...

Décloisonner le secteur du social et de la santé

-Installer plus de temps d'échange avec des intervenants neutres (ex : intervention d'associations spécialisées dans l'établissement lui-même).

-Faire un suivi extérieur

L'accueil :

-Avoir un « sas » en cas de rechute permettant de revenir par la suite dans la structure, type séjour de rupture, permettant de conserver sa place.

-Accueillir à condition que la personne respecte les autres et le règlement.

-Permettre aux hébergements d'urgence d'être ouvert la journée complète ou de créer une continuité dans les horaires entre hébergement d'urgence et accueil de jour, pour ne pas laisser de temps « mort » où les personnes sont tentées de consommer des produits addictifs.

-Favoriser l'intégration des personnes alcoolisées par des activités thérapeutiques et occupationnelles quand elles sont dans la rue, afin d'éviter l'alcoolisation de journée

-Augmenter le nombre de places en structure d'urgence avec des places pour animaux afin de permettre aux personnes de se poser et réfléchir à un accès aux soins.

-Créer un « tutorat » à l'arrivée dans l'établissement par un pair.



Avant tout, bienveillance des professionnels entre eux, des personnes accueillies ou accompagnées entre elles et entre professionnels et personnes accueillies ou accompagnées.